

« Rendez-vous 2008 » sur les retraites :

## un programme gouvernemental de régression

Pas la moindre prise en compte des propositions syndicales, pas la moindre inflexion dans la politique affichée en commun par le gouvernement et le MEDEF, pas le moindre centime de plus dans la retraite solidaire par répartition.

Pas touche aux profits, les fruits de la croissance sont déjà réservés, les gros actionnaires et les hauts cadres dirigeants du CAC 40 se sont programmés un appétit pantagruélique pour les décennies qui viennent. Que les salariés actifs et retraités se partagent les restes entre eux.

La panoplie est fournie et complexe : allongement de la durée de cotisation, suppression des limites d'âge, libéralisation du cumul emploi retraite, régression des droits conjugaux et familiaux, suppression des possibilités de départ anticipé... **Un seul objectif : baisser d'un cran supplémentaire, au cours de chaque année à venir, à la fois le niveau de liquidation des retraites et le pouvoir d'achat des retraités déjà liquidés.**

**Un objectif central : développer la capitalisation au détriment de la retraite par répartition**

Un point important dans cette offensive doit attirer l'attention : le développement de l'épargne retraite. Dans la présentation de son « programme » pour 2008, Xavier Bertrand affirme : « *il est nécessaire de conforter la confiance dans notre système de retraite solidaire entre les générations, le développement d'une épargne retraite accessible à tous permettant de compléter la retraite par répartition sans pour autant concurrencer les régimes obligatoires* ».

Le ministre ment et il le sait. Tout comme il a menti sur la durée légale hebdomadaire de travail à 35 h et il l'assume.

En effet, nous savons bien que tout mécanisme d'épargne retraite n'est jamais un complément à la répartition mais toujours un mécanisme concurrent. Le passé l'a

montré en France et le présent le prouve en particulier dans les pays anglo-saxons. N'est-il pas curieux que gouvernement et patronat refusent à l'unisson toute augmentation de ressources pour nos régimes de retraite par répartition et agissent dans le même temps pour la mise en place aussi bien dans le privé que dans le public de systèmes d'épargne retraite par capitalisation – le RAFP en étant un exemple caractéristique.

Ces systèmes de fonds de pensions sont hasardeux, foncièrement inégalitaires et beaucoup moins avantageux pour les futurs retraités que la répartition.

Une étude de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) vient de montrer que pour espérer compenser la baisse de dix points du niveau de pension programmé à terme par la réforme actuelle, il faudrait épargner un mois de salaire chaque année pendant trente ans ! Bien moins avantageux pour les futurs retraités... mais infiniment intéressants pour les sociétés d'assurance et établissements financiers qui piaffent d'impatience devant le pactole potentiel et les perspectives de spéculation qu'il représente.

Cette part de nos salaires que le gouvernement veut nous obliger à investir au bénéfice des banques et des marchés financiers, imposons qu'elle soit plutôt consacrée à nos régimes par répartition afin d'assurer les ressources dont il ont besoin pour financer les retraites ?

**Aggravation du dispositif de la loi du 21 août 2003**

**Allongement de la durée d'assurance à 41 ans.**

Le gouvernement maintient sa décision d'augmenter la durée d'assurance et de la porter à 41 annuités d'ici 2012. C'est une remise en cause de la retraite à 60 ans d'autant qu'il n'y a aucune mesure d'envisagée pour permettre la prise en compte des périodes d'études et de recherche de premier emploi.

### Carrières longues

Si le dispositif est maintenu, un durcissement des conditions financières de régularisation de périodes anciennes est prévu (le témoignage sur l'honneur ne suffira plus) au motif d'éviter les fraudes et les abus.

### Minimum total de pension

Au-delà du mécanisme du minimum contributif du régime général, la responsabilité pour atteindre les 85 % du SMIC prévus par la loi de 2003 est renvoyée sur les régimes complémentaires. Le minimum contributif va toujours continuer d'évoluer moins vite que le SMIC.

Dans la Fonction publique, la baisse continue du niveau réel du minimum garanti suite à la réforme de 2003 conduit la CGT à réclamer une révision d'urgence du dispositif actuel.

### Redéploiements des financements au sein de la protection sociale

Le redéploiement des financements entre les branches de la protection sociale constitue un élément clé de la proposition gouvernementale.

Dans la droite ligne de son refus, affiché avec le Medef, d'accroître les ressources des régimes de retraite, le gouvernement veut opérer, des transferts en provenance de l'Unedic (chômage) et de la branche famille (CAF). Ce sera donc la suppression ou la réduction d'autres prestations sociales qui renfloueraient les caisses de retraite alors que le montant des allocations familiales est dérisoire devant la croissance des dépenses pour élever les enfants et que plus d'un chômeur sur deux ne reçoit aucune indemnité !

Par ailleurs, même les quelques pistes de cotisations sur les stock-options ou l'épargne salariale avancées par la Cour des Comptes ne sont pas reprises.

### L'emploi des seniors

#### Incitations à prolonger l'activité professionnelle au-delà de l'âge légal

Avec la libéralisation du cumul emploi retraite, le gouvernement satisfait une revendication patronale. C'est une remise en cause de la retraite elle-même : sans

frontière entre activité et retraite on n'a plus la même notion pour une retraite qui permette de vivre sans travailler. C'est le niveau futur des retraites qui est visé là et c'est une aubaine pour les patrons qui pourront continuer à faire travailler les salariés après 60 ans en les payant moins. Quant à la proposition d'augmentation du taux de surcote à 5 % par année au-delà de l'âge légal et de la durée nécessaire pour le taux plein, cela revient à donner plus à ceux qui ont déjà le plein des droits alors que l'on nous dit qu'il y a des problèmes de financement de la retraite. Cela va développer encore plus les inégalités.

**Mesures de gestion des seniors :**

### DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Une « obligation » est prévue pour les entreprises de négocier des accords avant fin 2009 comportant un engagement de progression de la proportion des emplois des 55/64 ans. Faute d'accord une sanction pourrait être envisagée sous forme de « cotisation retraite additionnelle ». On se souvient que depuis 2005 le plan gouvernemental n'a rien donné puisque que les entreprises ont continué à exclure massivement du travail les salariés de plus de 50 ans.

De plus il y a une globalisation des mesures pour les 55-65 ans, alors que l'essentiel du maintien dans l'emploi devrait concerner les 50-60ans. Cette logique est porteuse d'une remise en cause de la retraite à 60ans.

### DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Comme dans le privé, est prévue la **suppression des limites d'âge**.

Mesure particulièrement grave : la **suppression du régime de retraite « actif »** pour l'avenir. Pour les nouveaux recrutés : « prise en compte des spécificités autrement que par les seuls dispositifs favorisant les départs précoces ». Le gouvernement envisage donc clairement la suppression du classement en « service actif » qui ouvre une possibilité de départ anticipé, pour le remplacer par un mécanisme d'épargne retraite, encore une fois !

Là aussi, la connivence entre gouvernement et MEDEF est éclatante : ce dernier refuse la prise en compte de la pénibilité dans le régime général et le gouvernement supprime de son côté les mécanismes de prise en compte existant dans le public.

Annonce d'une **réforme de l'IRCAN-TEC** (gouvernance et paramètres du régime).

Rappelons que l'IRCANTEC est un régime largement excédentaire à moyen terme (sur le long terme les besoins de financement sont étroitement liés aux choix d'évolution de l'emploi public). Nous reviendrons sur le sujet puisqu'une première réunion vient d'avoir lieu avec le ministère de la Fonction publique.

Le gouvernement veut manifester, avec cette réforme, rogner les droits à retraite et leur garantie. Non pas tant en raison de difficultés de financement qui ne sont pas réellement à l'ordre du jour, mais bien pour aligner l'IRCANTEC sur les régimes complémentaires du privé -ARRCO et AGIRC- dans lesquels ont été conduites des réformes régressives.

### Pensions de réversion

Dans le régime général : augmentation du taux à 56 % en 2009, 58 % en 2010, 60 % en 2011. Mais, en parallèle à cette apparente amélioration sont proposées deux mesures de régression : d'une part le rétablissement d'une condition d'âge minimum dans le régime général (qui avait été supprimé par la loi Fillon !) et d'autre part, dans les autres régimes (dont la Fonction publique), l'introduction d'un âge minimum et la prise en compte des ressources.

Il y a là une véritable amaque : en 2003 on supprime la condition d'âge pour la réversion et en même temps l'allocation veuvage qui ne se justifie plus. Maintenant on revient à une condition d'âge sans rétablir l'assurance veuvage, dont les cotisations sont passées entre temps à la vieillesse.

A quoi s'ajoute une nouvelle condition de ressource qui n'existait pas notamment dans le régime des pensions civiles.

### Revalorisation des pensions

La revalorisation décidée en janvier 2008 a été particulièrement scandaleuse

puisque réduite au nom d'un soit disant trop perçu en 2007. Alors que les évaluations du Budget ont été démenties par le calcul final de l'INSEE, nettement supérieur et au moment où l'inflation repartait de plus belle.

Face à une situation intenable le gouvernement est contraint de proposer une augmentation « supplémentaire » des pensions au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Mais il n'y a là aucun cadeau. D'abord parce que



le chiffre annoncé (+ 0,8 %) ne compense pas la hausse des prix, ensuite parce que le gouvernement en profite pour décaler les prochaines revalorisations au 1<sup>er</sup> avril de chaque année et non plus au 1<sup>er</sup> janvier. On voit déjà le niveau des pertes programmées de septembre 2008 à avril 2009.

Enfin, on reste sur un mécanisme d'indexation sur les prix qui ne permet pas aux retraités de bénéficier de la croissance.

Toutes ces annonces devraient faire l'objet de propositions de textes réglementaires et législatifs (dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 notamment) sur lesquels les partenaires sociaux seront simplement « consultés ».

**Après la mobilisation du 22 mai dernier, il est indispensable de prolonger nos actions pour contraindre le gouvernement à revenir sur l'ensemble de ces reculs et l'obliger à négocier une véritable réforme du financement des régimes par répartition : tous et toutes dans l'action le 17 juin.**